

**COMMUNE DE MIREPOIX (Ariège)**  
**Extrait du registre des**  
**délibérations du Conseil Municipal**  
**n° 51-2017**

Total membres	23
En exercice	23
Convocation	22/09/2017
Présents	13
Absents	10
Procurations	5
Votants	18

Par suite d'une convocation en date du vingt-deux septembre deux mille dix-sept, les membres composant le Conseil municipal de MIREPOIX (Ariège) se sont réunis à la Mairie de MIREPOIX (Ariège) le vingt-neuf septembre deux mille dix-sept à dix-huit heures, sous la présidence de Nicole QUILLIEN, Maire.

**Présents** : QUILLIEN Nicole, GARCIA Pierre, ALBAN Marie-Françoise, CAUX Xavier, CATALA Fabien, SARRAIL Claudine, CIBIEL Christian, JOLIBERT Marie-Christine, ESCANDE Jacques, BOURDONCLE Stéphane, SAINT MARTIN Jean, PEISER Jean-Luc, ABELLANET LE MINEZ Monique.

**Procurations** : DILLON Valérie à GARCIA Pierre, ROUGÉ Pierre à CAUX Xavier, VIDAL Candy à CATALA Fabien, MARIEIRO Fabienne à ALBAN Marie-Françoise, BIARD Ludovic à QUILLIEN Nicole.

**Absents** : DILLON Valérie, ROUGÉ Pierre, LEVENARD Christian, CAZANAVE Véronique, VIDAL Candy, BERSANS Muriel, ANGLADE Jordane, MARIEIRO Fabienne, BIARD Ludovic, BAJAN Andrée.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Madame SARRAIL Claudine est désignée, à l'unanimité, pour remplir cette fonction.

**Objet : Participation annuelle au GIP (Groupement d'Intérêt Public) Mission Locale Jeune Ariège**

Madame le Maire rappelle qu'annuellement, la commune verse une prestation au GIP Mission Locale Jeune Ariège selon une convention de fonctionnement.

La Mission Locale s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans révolus qui ne sont ni scolarisés, ni titulaires d'un emploi permanent, et en priorité, aux jeunes en grande difficulté en vue de leur insertion sociale et professionnelle dans le cadre d'un accompagnement global. Elle est le relais entre le jeune et les organismes compétents notamment en matière de formation, d'emploi, de santé, de logement, de mobilité, etc.

La participation est calculée en fonction du nombre d'habitants de la commune. Pour 2017, le montant proposé est de 2 311.40 € (3302 x 0.70 € - montant inchangé depuis plusieurs années).

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**Où l'exposé de sa Présidente, et après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **Autorise** Madame le Maire à signer la convention, annexée à la présente, avec le GIP Mission Locale Jeune Ariège pour un montant de 2 311.40 € ;
- **Dit** que cette dépense est inscrite au budget 2017 ;
- **Charge** Madame le Maire de toutes les démarches pour la bonne réalisation des présentes.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus,  
et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



Nicole QUILLIEN

1<sup>er</sup> Adjoint délégué aux Finances  
Suppléant de M<sup>me</sup> Le Maire

REÇU EN PREFECTURE

le 05/10/2017

Application agréée E-legalite.com

009-210901948-20170929-5102017-DE

## CONVENTION DE FONCTIONNEMENT 2017

Entre :

**Le G.I.P. Mission Locale Jeune Ariège, dont le siège est situé 18 rue de l'Espinet - 09000 FOIX**

**Représenté par sa Présidente, Lydia BLANDINIÈRES**

Ci-après dénommé la Mission Locale

D'une part,

ET

**La Mairie de Mirepoix, située Place du Maréchal Leclerc 09500 - MIREPOIX**

**Représentée par le Maire, Nicole QUILLIEN**

Ci-après dénommée la Mairie de Mirepoix.

D'autre part.

**IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :**

### **ARTICLE 1**

Suite à l'adhésion de la Mairie de Mirepoix, la présente convention définit la participation de la Mairie de Mirepoix au financement de la Mission Locale dont l'objet et les conditions de fonctionnement sont décrits à l'article 3.

### **ARTICLE 2**

Pour la permanence de la Mission Locale à Mirepoix, La zone d'intervention géographique comprend les communes suivantes :

Aigues-Vives, la Bastide-de-Bousignac, la Bastide-sur-l'Hers, Belloc, Besset, Camon, Cazals des Bayles, Coutens, Dun, Esclagne, Lagarde, Lapenne, Laroque d'Olmes, Lérans, Limbrassac, Malégoûde, Manses, Mirepoix, Montbel, Moulin-Neuf, le Peyrat, Pradettes, Régat, Rieucros, Roumengoux, Sainte-Foi, St-Félix-de-Tournegat, St-Julien-de-Gras-Capou, St-Quentin-la-Tour, Tabre, Teilhet, Tourtrol, Troye-d'Ariège, Vals, Vivies.

### **ARTICLE 3**

La Mission Locale s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans révolus qui ne sont ni scolarisés, ni titulaires d'un emploi permanent, et en priorité aux jeunes en grande difficulté en vue de leur insertion sociale et professionnelle dans le cadre d'un accompagnement global.

Elle a vocation à aider ces jeunes à construire un itinéraire d'insertion sociale et professionnelle et à assurer le suivi de son application. A cet effet, elle est le relais entre le jeune et les organismes compétents, notamment en matière de formation, d'emploi, de santé, de logement, de mobilité....

Elle contribue à assurer une intervention coordonnée des institutions et acteurs existants sur l'ensemble des problèmes de la vie quotidienne qui feraient obstacle à leur insertion sociale et professionnelle afin que, dans le cadre d'un accompagnement global, soit prise en compte la recherche de solutions adaptées en matière de logement, de santé, de mobilité, de formation, d'emploi, de loisirs...

REÇU EN PREFECTURE

le 05/10/2017

Application agréée E-legalite.com

009-210901948-20170929-5102017-DE

Elle a la capacité d'expertise et de connaissance de son territoire. Elle contribue à l'analyse des besoins, à l'observation et à la réalisation d'un diagnostic à partir des outils disponibles (logiciel « I-Milo ») et en mobilisant le partenariat local.

Elle anime ou participe au partenariat local d'acteurs et accompagne les initiatives locales. Elle monte des projets en partenariat dans les domaines de l'emploi, de la formation, de la santé, du logement, de la mobilité, de la citoyenneté, du sport et des loisirs, en s'inscrivant dans une démarche de développement local.

#### **ARTICLE 4**

La Mairie de Mirepoix concourt au financement de la Mission Locale par **une subvention, correspondant à 0,70 € par habitant, soit 3.302 h x 0,70 € = 2.311,40 €, révisable lors de chaque recensement de la population.**

Une délibération de la Mairie de Mirepoix sera transmise à la Mission Locale, précisant l'attribution de la subvention pour l'année.

Cette subvention sera versée au compte :

Bénéficiaire du compte : GIP/MISSION LOCALE

Nom de la banque : Caisse d'Epargne

Code banque : 13135

Code guichet : 00080

IBAN : FR76 1313 5000 8008 1079 0949 253

BIC : CEPAFRPP313

N° de compte + clé : 08107909492/53

#### **ARTICLE 5**

La Mission Locale transmettra à la Mairie de Mirepoix, un rapport d'activité et les comptes financiers pour chaque année écoulée, dès validation par l'Assemblée Générale.

#### **ARTICLE 6**

La présente convention est valable du **1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2017 et sera reconduite par tacite reconduction.**

#### **ARTICLE 7**

En cas d'inexécution totale ou partielle des clauses de la présente convention, celle-ci pourra être dénoncée par l'une ou l'autre des deux parties sur préavis de trois mois.

Fait à Foix, le .....

Fait à Mirepoix, le 29/09/2017

La Présidente de la  
Mission Locale Jeune Ariège

Le Maire de Mirepoix

Lydia BLANDINIÈRES

Nicole QUILLIEN



1<sup>er</sup> Adjoint délégué aux Finances  
Suppléant de M<sup>me</sup> Le Maire

**Pierre GARCIA**

REÇU EN PREFECTURE

le 05/10/2017

Application agréée E-legalite.com

009-210901948-20170929-5102017-DE